

Les Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2018-2019/1
Titre	Paramédical Bachelier (A1)
Matière	Mathématique

**Direction de l'organisation
des jurys**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : mathématique

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Attestation de réussite de l'épreuve préparatoire donnant accès aux études de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux (Paramédical bachelier) ;

●●● Programme

Les numéros des programmes : 467/2015/240, 468/2015/240 et 469/2015/240

« Les UAA sélectionnées parmi ces programmes sont :

- 3UAA1
- 3UAA2
- 3UAA3
- 3UAA4
- 3UAA5
- 4UAA1
- 4UAA3
- 4UAA4
- 4UAA5
- 4UAA6
- 5BUAA2
- 5BUAA3
- 6GUAA4

En vue de mieux orienter et guider l'apprentissage, des matières ont été supprimées dans les UAA : cf. le document (sur le site) « Moniteur Belge 32792 » pages 15/60 à 20/60, 22/60 à 25/60, 28/60 à 29/60, 42/60».

Rappel : ces conseils ne se substituent pas aux programmes de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète les programmes et est un guide pour l'apprentissage.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalité d'évaluation d'examen

Examen écrit

Nombre d'heures : 3h30 maximum

●●● Matériel autorisé

Matériel requis : calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur, compas.

Matériel autorisé : matériel scolaire de base.

Matériel refusé : calculatrice graphique, calculatrice programmable

●●● Ce qui est attendu du candidat

« Les principales étapes nécessaires à l'obtention d'un résultat doivent apparaître et être justifiées »

Il ne faut pas perdre de vue que l'apprentissage des mathématiques vise aussi leurs applications dans les disciplines scientifiques et notamment en physique, en chimie et en biologie. Le candidat doit donc être capable de résoudre, dans l'épreuve de mathématique, des problèmes liés à ces diverses disciplines.

III. Évaluation et sanction des études

●●● Pondération

Notes /20

●●● Dispense

Pour les candidats ajournés : dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 60% et si la moyenne générale est supérieure ou égale à 50%.

Si la moyenne générale est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.